CERT-ACTION

CONSEIL • AUDIT • FORMATION

PROGRAMME DE FORMATION

Devenir auditeur Qualiopi

Une formation ouverte à tout professionnel du secteur souhaitant devenir auditeur pour le compte d'un organisme certificateur, afin de conduire des audits de certification des organismes de formation, CFA, centres de bilan de compétences et prestataires VAE, au regard du Référentiel National Qualité (RNQ).

2	14h	32
JOURS DE FORMATION	DURÉE TOTALE	INDICATEURS DU RNQ (V10)

Référentiel National Qualité (RNQ), annexé à l'arrêté du 6 juin 2019 modifié, dans sa version V10 issue du décret n° 2026-728 du 1er août 2026 (JORF du 04/08/2026), applicable au 1er novembre 2026.

Version 1.0 — Octobre 2026

OBJECTIFS

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- Situer la certification Qualiopi dans son cadre légal (loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « avenir professionnel », décret n° 2019-564 du 6/06/2019 modifié, arrêté du 6/06/2019 fixant le RNQ) et en expliquer les enjeux (accès obligatoire aux financements publics et mutualisés : OPCO, CPF, France Travail, Régions).
- Décrire la structure du RNQ : **7 critères, 32 indicateurs** (33 pour les CFA), et leur modulation entre 22 et 32 indicateurs selon les 4 types de prestations (actions de formation, bilan de compétences, VAE, apprentissage).
- Mobiliser à bon escient les méthodes d'audit du RNQ : étude documentaire, entretiens (stagiaires, financeurs, équipe pédagogique), observation en situation, échantillonnage de dossiers.
- Maîtriser les évolutions de la **V10 du RNQ** (décret n° 2026-728 du 1er août 2026, applicable au 1er novembre 2026) : indicateurs modifiés et nouvel indicateur dédié aux CFA.
- Situer les différents types d'audit Qualiopi (initial, de surveillance, de renouvellement) sur le cycle de certification de 3 ans.
- Préparer et conduire un audit de bout en bout : programme d'audit, réunion d'ouverture, échantillonnage, entretiens, réunion de clôture.
- Qualifier un écart en non-conformité majeure ou mineure et le rédiger de façon factuelle dans un rapport d'audit.
- Respecter les règles de confidentialité des données stagiaires (RGPD) et les principes d'impartialité et d'indépendance de l'auditeur.

Public concerné

Toute personne du domaine souhaitant devenir auditeur Qualiopi pour le compte d'un organisme certificateur : qualiticiens, responsables pédagogiques ou de formation, consultants, anciens responsables d'organisme de formation.

Prérequis

- Formation ou expérience professionnelle dans le secteur de la formation professionnelle, de l'apprentissage ou de l'accompagnement (VAE, bilan de compétences).
- Connaissance de base des techniques d'audit qualité (type ISO 19011) ; à défaut, un module socle « fondamentaux de l'audit » est suivi en amont.
- Absence de conflit d'intérêts avec le secteur de la formation professionnelle, formalisée par une déclaration d'indépendance et d'impartialité signée avant l'entrée en formation.

ORGANISATION

Durée et programme détaillé

2 jours d'apports théoriques et d'exercices en salle. Format présentiel recommandé pour la journée 2 (jeux de rôle) ; la journée 1 peut être organisée en distanciel synchrone. Groupe de 6 à 12 stagiaires.

14h	6–12	1
DURÉE TOTALE	STAGIAIRES PAR SESSION	FORMATEUR RÉFÉRENT CERT-ACTION

01

Cadre légal, RNQ & critères 1 à 4

MATIN

Cadre légal de la certification Qualiopi (loi du 5/09/2018, décret n° 2019-564 du 6/06/2019 modifié, arrêté du 6/06/2019), rôle de France Compétences, du Cofrac et des organismes certificateurs accrédités. Présentation générale du RNQ : 7 critères, 32 indicateurs, modulation selon les 4 types de prestations.

APRÈS-MIDI

Étude détaillée des critères 1 à 4 : information du public, identification des objectifs, adaptation aux publics et accompagnement, moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement — indicateurs, preuves attendues, méthodes d'évaluation.

02

Critères 5 à 7, V10 & conduite d'audit

MATIN

Étude des critères 5 à 7 : qualification et développement des compétences des intervenants, inscription dans l'environnement professionnel, recueil et prise en compte des appréciations et réclamations. Zoom réglementaire : la V10 du RNQ (décret n° 2026-728 du 1er août 2026, applicable au 1er novembre 2026) — indicateurs modifiés et nouvel indicateur dédié aux CFA.

APRÈS-MIDI

Conduite d'un audit Qualiopi : programme et plan d'audit, échantillonnage de dossiers stagiaires, réunion d'ouverture (jeu de rôle), qualification des écarts, réunion de clôture (jeu de rôle). Étude de cas notée : rédaction d'un extrait de rapport à partir d'un scénario.

À noter — la V10 du RNQ entre en vigueur le 1er novembre 2026 ; son guide de lecture officiel n'était pas encore publié à la date de rédaction de ce programme. Les seuils de contrôle de certains indicateurs restent à paraître par arrêté. Le contenu du module V10 sera actualisé dès leur publication.

PÉDAGOGIE

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques illustrés d'exemples concrets tirés du RNQ.
- Études de cas construites à partir de profils types d'organismes (organisme multi-actions, CFA, centre de bilan de compétences, organisme recourant à la sous-traitance ou au portage salarial).
- Jeux de rôle : réunion d'ouverture, entretien avec un stagiaire ou un financeur, réunion de clôture avec annonce d'écarts.
- Quiz d'auto-évaluation à l'issue de chaque demi-journée.

ÉVALUATION

Évaluation et attestation de formation

Modalités d'évaluation

- Évaluation continue par quiz sur le cadre réglementaire et le RNQ (jours 1 et 2).
- Étude de cas notée : rédaction d'un extrait de rapport d'audit à partir d'un scénario (jour 2).
- Entretien de validation avec le formateur référent CERT-ACTION.

Après la formation

- Délivrance d'une **attestation de formation « Auditeur Qualiopi »**, sous réserve de résultats satisfaisants aux évaluations.
- L'habilitation à auditer en autonomie relève ensuite du processus propre à l'organisme certificateur concerné, généralement assorti d'audits en doublure avec un auditeur confirmé.

SUIVI

Maintien des compétences & déontologie

Maintien des compétences

- Supervision périodique par un pair ou un responsable technique lors d'un audit réel.
- Veille réglementaire continue sur le RNQ et ses guides de lecture (France Compétences).
- Recyclage annuel (demi-journée) ; recyclage complet en cas de révision substantielle du RNQ.
- Dossier de compétences individuel tenu à jour par auditeur.

Déontologie de l'auditeur

- Impartialité et indépendance vis-à-vis de l'organisme audité (déclaration de liens d'intérêts avant chaque mission).
- Confidentialité des données stagiaires consultées en audit.
- Respect du RGPD dans le traitement de ces informations.
- Signalement de toute situation susceptible d'affecter son impartialité.

Évolution du programme — ce programme sera actualisé dès la publication du guide de lecture officiel de la V10 du RNQ et des arrêtés d'application à paraître (seuils de contrôle non encore fixés pour certains indicateurs).

VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE ?

Devenez auditeur *Qualiopi*

Pour connaître les prochaines sessions, obtenir un devis ou échanger sur votre projet de formation, contactez CERT-ACTION.

CONTACT

contact@certaction.com

ACTIVITÉS

Conseil · Audit · Formation

TARIF

1 800 € HT / stagiaire